



INTERVIEW DE... CLAUDIO MUROLO

MASTERISATION À L'ITALIENNE,

ILLUSTRATION D'UN DÉSASTRE AN

Claudio Murolo, agrégé et Enseignant-Chercheur en Italie à la Fac d'Ingénierie en 1991, est aujourd'hui Maître de Conférence en Mathématiques à l'Université de Provence. Il est fortement engagé dans le mouvement des universités contre la propagation des dérives observées (et vécues) en Italie.

Au moment où le gouvernement de N. Sarkozy entreprend la « masterisation » du recrutement et de la formation des enseignants français, l'Italie vit l'épilogue de cette réforme. Le fort taux d'enseignants diplômés sans emploi ou recrutés sous statuts précaires grossit le vivier des écoles privées, muselle les acteurs de l'éducation, influence l'orientation de la politique éducative et entraîne de graves dérèglements sociaux.

C'est précisément le scénario que dénoncent enseignants-chercheurs, étudiants et syndicats français engagés dans la lutte contre la masterisation Pécresse-Darcos. Ce projet est en effet très similaire à celui qui a abouti au système en fonction en Italie de 1980 à 2000.

? **Ecole Emancipée : Avant d'être Maître de Conférence en France, vous avez enseigné en Italie...**

Claudio Murolo : Oui et bien que n'appartenant à aucun courant politique ni syndicat, j'ai participé à la première manifestation de ma vie le 29 janvier 2009 pour défendre le service public français. Il n'est

pas étonnant que les Enseignants-Chercheurs (EC) étrangers défendent l'Université et l'Education française avec parfois plus de conviction que les Français eux-mêmes : le système d'Education et de Recherche mais aussi le service hospitalier et plus généralement le service public français se situent parmi les meilleurs d'Europe et les EC étrangers installés en France craignent encore plus que les Français de le perdre.

? **EE : Quelles sont les principales différences entre les systèmes éducatifs français et italiens ?**

C.M. : Pour le secondaire, en Italie il existe théoriquement un statut fonction publique destiné à garantir la neutralité de l'enseignement, et les conditions sont similaires avec : environ 20 heures d'enseignement par semaine et un encadrement de 25 élèves par classe. Mais dans les faits depuis 30 ans, la réussite à un concours ne débouche pas forcément sur l'attribution d'un poste d'enseignant (13,7 % obtiennent leur 1^{er} poste de titulaire à 50-60 ans) et la précarité s'est développée jusqu'à exploser en 2009. Pour le primaire, les enfants peuvent aller à l'école à partir de 3 ans mais jusqu'à 5 ans c'est essentiellement une garderie. Il n'y a

presque pas de structure générale d'accueil des enfants de 0-3 ans, les parents s'arrangent comme ils peuvent : emploi d'une nourrice pour ceux qui ont les moyens, interruption de la carrière (le plus souvent de la maman), aides des grands-parents ou de voisins.

? **EE : Quel a été l'impact de la réforme de l'école primaire de 2008 ?**

C.M. : Le programme politique

prévoit la suppression de 150 000 enseignants sur trois ans. La réforme prévoit aussi la suppression des écoles « de petite taille », le retour à un seul enseignant par classe aidé par un enseignant de la religion catholique, et la suppression de l'école l'après midi (sauf dans certains cas où elle sera payante). Enfin, la séparation des élèves italiens et des immigrants et le retour de l'uniforme obligatoire pour les élèves de 5-13 ans ont été évités de justesse ...

? **EE : Et au niveau du supérieur ?**

C.M. : En Italie il n'existe pas de classes préparatoires, après le BAC, les universités dispensent presque toutes les connaissances. Elles sont payantes et depuis la « LRU italienne » chacune établit ses règles et ses prix. L'Etat se désengageant de plus en plus, les frais d'inscription n'ont cessé d'augmenter, atteignant 1 500/2 000 euros par an et même jusqu'à plus de 4 000 ! Depuis septembre 2008, ils sont échelonnés selon les revenus et il y a quelques bourses pour les plus démunis (foyers déclarant moins de 17 500 euros par an).

Dans de nombreuses universités il y a un numerus clausus, et un concours-examen payant. Quand j'étais en Italie, ces sélections étaient source de corruption. Je repense à une étudiante de 1^{ère} année de médecine m'ayant confié qu'on lui avait proposé la « réussite assurée » contre 10 000 euros ; elle avait refusé et réussi la sélection... Comment réagir quand les abus sont si nombreux qu'ils dépassent et remplacent les situations régulières ?

? **EE : Si la réussite à un concours ne débouchait pas forcément sur un poste d'enseignant, comment l'Italie a-t-elle répondu aux besoins de recrutement dans sa période de massification du secondaire des années 80 ?**

C.M. : Les lauréats du concours qui n'avaient pas de poste étaient classés sur une « liste permanente des profs habilités », au Rectorat (Darcos s'en serait-il inspiré pour son « agence nationale de remplacement » ?). Pour améliorer son classement, il fallait effectuer des remplacements ou vacations (de une semaine à neuf mois). Au fil des années, ces listes permanentes et la précarité ont explosé. Les vacations coûtant moins cher que la création de postes stables,



PHOTO: DR.

NONCÉ

les sessions de concours prévues par la loi tous les 2 ans ont été espacées et les étudiants ont dû subir des attentes interminables (9, 7 et 6 ans !) ou se diriger vers d'autres carrières. Les derniers concours datent de 1999 depuis ils ont été abolis et les listes permanentes verrouillées !

Dès le début, concours et listes ont été régionalisés et la mise en concurrence locale des enseignants a dévié vers le népotisme et le clientélisme dans les rectorats. Pire encore, dans un climat de désespoir, après parfois 2 ou 3 ans d'inactivité, beaucoup d'« enseignants habilités » acceptaient de monnayer leurs compétences et leurs salaires contre des « points » auprès des écoles privées afin d'améliorer leur position sur la liste ; il n'était pas rare qu'ils puissent à peine couvrir leurs frais de transport établissement-domicile. Cette pratique a contribué à enrichir de nombreux propriétaires d'écoles privées, à légaliser le travail au noir et à dévaluer le métier d'enseignant.

? EE : Qu'a changé le 3-5-8 (LMD italien) imposé par la déclaration de Bologne en 2000 ?

C. M. : Dans les universités, les taux de réussite n'ont pas été améliorés. Dans le secondaire, la logique de précarisation s'est accrue. Les concours ont été supprimés et remplacés par deux années de *Scuola di Specializzazione per Insegnamento Secondario* payantes (2 500 euros par an au minimum pour inscription, taxes et livres) et sanctionnées par un examen. Ce diplôme BAC + 7 ouvre droit à... être inscrit sur la « liste permanente d'enseignants habilités » et donc à travailler presque gratuitement pour le privé. Pour devenir titulaire dans le public, il faut attendre en moyenne 35-40 ans. Je connais personnellement un agrégé de Physique classé 17^{ème}, titulaire d'un doctorat, avec une vingtaine de publications dans des revues internationales qui, après 16 ans de service gagne moins de 1 700 euros par mois ? Ces cas ne sont pas rares. Et nombre de non-titulaires renoncent même à fonder une famille...

? EE : Comment de tels dérèglements peuvent-ils perdurer ?

C. M. : L'Italie est un pays plus pauvre que la France, les richesses y sont encore moins bien distribuées... De plus deux mandats consécutifs de Berlusconi n'ont pas amélioré la situation et n'ont pas été favorables aux enseignants. La tendance actuellement est de les « tenir occupés pendant leurs heures libres (entre deux cours) », en multipliant les tâches administratives et les réunions, conseils... les empêchant ainsi de communiquer.

A ceci j'ajouterais une perte de confiance dans les syndicats, souvent asservis aux pouvoirs. En France, la situation me semble bien différente pour l'instant, mais si toutes les réformes contestées de la maternelle à l'université sont réa-

lisées, le risque que tout bascule comme en Italie est bien réel.

? EE : Quelle est la logique européenne ?

C. M. : Elle prépare la disparition du métier d'enseignant au profit de « prestataires de service » pour utiliser une expression issue de l'ERT (Table Ronde Européenne des Industriels, en fait les Multinationales) et de l'OCDE. Ces Organismes Non Gouvernementaux (ONG), constitués d'individus non élus et inconnus des citoyens, dirigent totalement les politiques économiques des Etats et nos services publics. On trouve sur internet des informations dont les médias officiels ne parlent jamais. Le site international *La Science au XXI^e Siècle* est une excellente source sur l'éducation : à la lecture des *Recommandations de l'OCDE pour la France en 2009*⁽¹⁾, on mesure à quel point les décisions de la France en matière d'éducation lui sont conformes. La récente conférence de Geneviève Azam (cf. page 10) explique clairement les relations entre l'Europe, l'ERT, l'OCDE, l'OMC, le processus de Bologne, la stratégie de Lisbonne et la marchandisation de la connaissance à l'échelle européenne et mondiale. Elle est incontournable pour tous ceux qui souhaitent comprendre ce qui arrive aux systèmes Educatifs publics Français et Européens actuellement.

? EE : Comment échapper à un parcours aussi néfaste ?

C. M. : Avant qu'il ne soit trop tard, les citoyens Européens devraient exiger de leurs gouvernements respectifs une marche arrière sur l'accord européen AGCS⁽²⁾ signé en 1994-95. C'est la réponse aux problèmes de l'Université, des Hôpitaux, etc.

Si les grands investisseurs privés ne pouvaient plus espérer s'enrichir sur le dos des citoyens (ces marchés sont estimés à plusieurs milliards d'euros), ils cesseraient leurs pressions visant la destruction progressive des services publics par la formule bien expérimentée « dégradation avant privatisation » (créer des problèmes pour après y apporter *leurs solutions*).

Les AGCS dégradent progressivement nos vies et hypothèquent le futur de nos enfants ! Nous ne le voulons pas et pourtant les AGCS ont été signés et envahissent nos sociétés (le désengagement progressif des Etats en est une preuve).

Les citoyens Européens devraient enfin exiger un retour de l'autorité aux Etats et une indépendance par rapport aux ONG.

La concurrence, l'individualisme, la hiérarchisation des rapports entre les personnes, la rentabilité à tout prix, l'abandon de la solidarité sociale, la référence au PIB et à la croissance ne sont pas des Valeurs de vie et ne font pas le bonheur des êtres humains ...



PHOTO: DR.

INTERVIEW REALISEE PAR ANNE DUMAS